

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Présents : Annie BOULAIN, Danièle CASTÉRA, Alain CHASSEUR, Danielle DEGOS, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS

Secrétaire de séance : Alain CHASSEUR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Renouvellement contrat de travail à durée déterminée pour remplacement d'un agent indisponible pour temps partiel.

Avis favorable à l'unanimité

1- Approbation compte rendu du 31 mai 2018

Approuvé à l'unanimité

2- Compte rendu des commissions

Organisation des manifestations : Préparation du marché du 20/07 et distribution des flyers dans les boîtes aux lettres.

Voirie : curage des fossés en cours dans les zones inondées.

3- Travaux église : convention avec l'association St Barthélémy

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention qui a pour objet d'établir les modalités concernant la participation financière de l'association St Barthélémy à la réalisation des travaux de rénovation à l'intérieur de l'église.

La participation financière de l'Association est fixée à 50% du montant HT des travaux et honoraires (après déduction des subventions).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci annexée fixant les conditions de la participation financière de l'association St Barthélémy aux travaux de rénovation de l'intérieur de l'Eglise.

Point sur le Marché (MAPA) : la date limite de réception des offres est fixée au samedi 7 juillet 12h, la réunion pour l'ouverture des plis au Mercredi 11 juillet à 16h en présence de l'architecte.

4- Convention de stérilisation des chats avec l'association Les Chats Loupés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été interpellé par l'association « Les Chats Loupés » à Saint Paul Les Dax. Cette dernière a été alertée sur la présence de nombreux chats non stérilisés et sans propriétaire, Route de Boy, provoquant des nuisances dans le quartier.

VU l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant de l'article L214-6 du Code Rural et de la pêche maritime,

Considérant que les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune,

Considérant que ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre,

Considérant qu'il est possible d'avoir recours à une association permettant la stérilisation et l'identification des chats libres,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'association « Les Chats Loupés » et d'allouer un montant de 300 € afin de permettre la stérilisation, l'identification et le relâchement des chats errants sur les lieux où ils auront été capturés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation des chats avec l'association « Les Chats Loupés » à Saint Paul Les Dax.

DECIDE d'attribuer la somme de 300 € à l'association afin de participer aux frais vétérinaires.

5- Règlement intérieur de la bibliothèque

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur de la bibliothèque réalisé par les bénévoles en concertation avec la Médiathèque Départementale des Landes. Approuvé à l'unanimité.

6- Point sur le projet de résidence pour personnes âgées

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue en présence de Madame Perronne, Directrice Générale de XL HABITAT et du cabinet d'Architecture AREXAS pour la présentation de la 1^{ère} esquisse du projet. N'étant pas conforme au projet de la municipalité, il a été demandé au cabinet d'apporter les modifications nécessaires.

7- Point sur la ludothèque

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec Pierre Ducarre, Président de la CCPOA, Aline Colin, Responsable de la ludothèque et France Caroline Menautat, Responsable du Pôle Patrimoine, Culture et Tourisme et Sophie Robert, concernant le bilan de l'activité ludothèque et des perspectives à envisager.

L'activité Ludothèque est proposée une semaine par mois à St Lon Les Mines, à la salle des associations.

Malgré l'ouverture en parallèle du site de Peyrehorade, on remarque toujours une bonne fréquentation avec une moyenne de 130 personnes par semaine.

Il est donc proposé de maintenir l'activité Ludothèque sur la commune de St Lon.

Approuvé à l'unanimité

8- Renouvellement contrat de travail à durée déterminée pour remplacement d'un agent indisponible pour temps partiel.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 4 avril 2014 autorisant et fixant les modalités d'exercice du temps de travail à temps partiel sur autorisation.

Il informe l'assemblée que Madame Anne Marie Larrodé, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe demande le renouvellement de son temps partiel, à raison de 50% du temps complet, pour une durée de 6 mois supplémentaires à compter du 01/11/2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient donc de créer un emploi temporaire d'**adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 23.52 mn hebdomadaires**, pour assurer le remplacement de cet agent à compter du 01/11/2018 pour une durée de six mois.

Approuvé à l'unanimité

9- Questions et informations diverses

- Acquisition de 8 tables mange-debout pour la salle des associations pour un montant de 312 € HT.
- Accueil centre de loisirs : Compte tenu du maintien de la semaine à 4.5j sur la commune, le site de l'ancienne école sera sécurisé et mis à disposition du centre de loisirs tous les mercredis matins à partir de la rentrée pour accueillir les enfants. Une navette est prévue pour amener les enfants sur le site de l'école à partir de midi.
- Les intempéries du 26 mai ayant causés des dégâts sur des habitations de la commune, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de la Préfecture afin de permettre l'indemnisation des particuliers sinistrés.
- Plaque jumelage St Lon - Champagnac: Monsieur le Maire propose d'installer la plaque offerte par la municipalité de Champagnac à l'occasion de la signature de la charte sur la façade de la mairie, sous le porche d'entrée. Approuvé à l'unanimité.
- Eclairage Fronton : suite aux nuisances provoquées par les rassemblements de nombreux jeunes sur la place du Fronton, il a été décidé d'éteindre l'éclairage public le soir à partir de 22h30 et d'enlever temporairement l'abri bus.